



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-29444>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 26-29444

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CNRS - Délégation Provence et Corse

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 18008901301724

Ville : Marseille

Code postal : 13009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fournitures et prestations nécessaires à la mise en œuvre du cœur de réseau du campus CNRS Joseph Aiguier.

Code CPV principal - Descripteur principal : 32400000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Fourniture et mise en œuvre du cœur de réseau du campus CNRS Joseph Aiguier pour le compte du CNRS - Délégation Provence et Corse.

Critères d'attribution : Valeur Technique : 50% Prix : 30% Sécurité SI : 10% Développement durable : 10%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché N° 2031110 est accepté pour l'offre de base d'un montant de 63 777,00 € HT et pour la PSE 1 "obligatoire" intitulée "Formations et transfert de compétences" d'un montant de 4 900,00 € HT.

L'identité du soumissionnaire retenu est la suivante : S.A.S ARS (Administration Réseaux et Systèmes) - 1455 chemin de Sauvecanne - 13320 BOUC BEL AIR - Tél : 04 91 04 02 95 - Fax : 04 91 31 57 73 - Email : j.cournut@ars-info.com - N° SIRET: 480 779 412 00034. Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification et s'exécute jusqu'au parfait achèvement des prestations demandées (période de garantie comprise). Précisions concernant les recours susceptibles d'être introduits à l'encontre de la

procédure ou du marché, ainsi que sur les délais d'introduction de ces recours: — référé précontractuel prévu aux articles L. 5511 à L. 55112 du code de justice administrative (CJA), pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché, — référé contractuel prévu aux articles L. 55113 à L. 55123 du CJA, pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 5517 du CJA, — recours de pleine juridiction contestant la validité du marché dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision département de TarnetGaronne (CE, Ass., 4.4.2014, n° 358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 5211 du code de justice administrative, à la suspension de l'exécution du contrat. L'avis d'attribution correspond à l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la jurisprudence du Conseil d'Etat (Conseil d'État, Assemblée, Département du Tarn-et-Garonne, 04/04/2014, n°358994). Le contrat sera consultable dans le respect des secrets protégés par les dispositions du livre III du code des relations entre le public et l'administration, sur place à l'adresse indiquée à la rubrique 1.1, après une demande écrite adressée par mail ou courrier au service financier, achats et comptable de la délégation Provence et Corse et uniquement sur prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 9:30 à 11:30 et de 14:30 à 16:00, hors jours fériés et jours de fermeture du site.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/03/2026